

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—

Comté de Montmagny Municipalité civile de Montmagny  
(Comté provincial) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms	<u>Ermond Louis</u>	12. Nom et prénoms	<u>Ermond Anna Marie</u>
3. Occupation	<u>journalier</u>	13. Occupation	<u>menagere</u>
4. Célibataire, veuf ou divorcé	<u>veuf</u>	14. Célibataire, veuve ou divorcée	<u>Célib.</u>
5. Âge	<u>20</u>	15. Âge	<u>23</u>
6. Religion	<u>Cath - Rom</u>	16. Religion	<u>C. R.</u>
7. Résidence	<u>St François d'Assise</u> <small>(Domicile habituel)</small>	17. Résidence	<u>Montmagny</u> <small>(Domicile habituel)</small>
8. Lieu de naissance	<u>St-Jean-de-la-Croix</u> <small>(Province ou pays)</small>	18. Lieu de naissance	<u>Montmagny</u> <small>(Province ou pays)</small>
9. Lieu de naissance de son père	<u>St-Jean-de-la-Croix</u> <small>(Province ou pays)</small>	19. Lieu de naissance de son père	<u>St-Jean-de-la-Croix</u> <small>(Province ou pays)</small>
10. L'époux sait-il lire?	<u>oui</u>	20. L'épouse sait-elle lire?	<u>oui</u>
11. L'époux sait-il écrire?	<u>oui</u>	21. L'épouse sait-elle écrire?	<u>oui</u>

22. Date du mariage 22 janv 1932 Par licence ou par bans par bans  
(jour) (mois) (année)

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE--

(a) Nom de la paroisse ou église Montmagny (b) Municipalité civile de Montmagny  
 (c) Date 22 janvier 1932 (d) Comté provincial de Montmagny  
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil  
 dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Mgr. L. Paris P.S.  
 Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

105620

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE. CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.